

## CHARTE DE L'HOSPITALIER du groupe « Marthe et Marie »

M oi (prénom et nom) membre du groupe « Marthe et Marie	, je demande à devenir
Ce nom m'invite à contempler et imiter l'atti servir Jésus et Marie qui aimait l'écouter (Lu	itude de deux sœurs, amies de Jésus : Marthe qui aimait
J conscience que le service des malades et d laquelle je viens à Lourdes. Ce service hospir remplir ce service, je m'engage à faire de mo fatigue, les difficultés). Je me montrerai dig	rthe » (service) durant ce pèlerinage : j'ai bien des personnes handicapées est la première raison pour talier restera d'ailleurs prioritaire sur tout. Pour bien on mieux pour être disponible et serviable (malgré la gne de la confiance que l'on m'accordera et m'efforcerai c générosité et jusqu'au bout. Le malade étant comme le erai à être délicat, discret et respectueux.
J malades je suis hospitalier, avec les malad Je me considérerai donc toujours comme « I rencontrer le Christ et se convertir. Je sais qu et je veillerai à assister à un maximum de c	Pèlerin », c'est-à-dire comme un baptisé désirant ue c'est à moi aussi que s'adresse le message de Lourdes
J sanctuaires, l'hôtel, les rues, les cafés. Si je mon attitude face au tabac, à l'alcool, à la te Je sais et j'accepte qu'on me demande une a	rin implique une attitude correcte, aussi bien dans les e suis mineur, j'ai d'ailleurs parlé avec mes parents de ndresse et je me conformerai à leurs souhaits. attitude très réservée dans tous ces domaines. Je sais les chambres et qu'à minuit, chacun doit être dans sa ients).
Vivant ce pèlerinage dans le groupe « Mai accueillant les joies et acceptant les exig rentrée à l'hôtel, d'heures de repas)	rthe et Marie », je choisis de vivre en communauté, ences d'une telle vie (respect des horaires de lever, de
U parfois Elle suppose également que ch topo spirituel, veillée, prière mariale) si so	
C'est bien dans cet état d'esprit que je dés	ire vivre ce pèlerinage « Marthe et Marie ».
Fait le	
Signature du pèlerin :	Pour les mineurs signatures des parents ou du tuteur légal